

AUX "AMIS DE LA SEYNE ANCIENNE ET MODERNE"

# M. L'ABBÉ JEAN COMTE A TRAITÉ DU PROBLÈME "Régionalisme et décentralisation"

Lundi soir, la société des « Amis de La Seyne ancienne et moderne » donnait une nouvelle confé-

rence ayant pour thème « Régionalisme et décentralisation ».

Suivant l'habitude, M. Baudoin, président de la société présentait le conférencier.

Après avoir rappelé qu'il était natif de Draguignan, il soulignait le fait que très jeune il était venu dans notre cité où actuellement il est curé dans la charmante paroisse de Mar-Vivo.

## REGIONALISME EN PROVENCE

M. l'abbé Comte donnait tout d'abord du régionalisme une définition en forme de boutade en le qualifiant d'anti-Paris.

Il qualifiait les vues qu'il allait défendre de politique-fiction, de rêve même, mais il souhaitait que sa politique-fiction d'aujourd'hui subisse le même sort que la science-fiction d'il y a dix ans.

Il insistait également sur le fait que le provincialisme est pratiqué couramment (et avec bonheur aux Etats-Unis, en Russie et surtout en Suisse).

M. l'abbé Comte expliquait ensuite tous ses éléments en faveur de sa thèse. Il soulignait l'hétérogénéité de chacun des éléments dans le système régionaliste et faisait remarquer que l'énergie de l'ensemble vaut par la qualité des éléments qui le composent.

Le mot de régionalisme a été

créé en 1874 par Léon de Berrus mais il a fallu attendre 1934 pour voir ce mot introduit au dictionnaire.

Comme on le voit le mot est d'origine récente mais la chose qu'il représente est très ancienne. D'ailleurs le régionalisme a été la première forme de gouvernement que se sont donné les hommes.

Ce n'est qu'à partir du 11<sup>e</sup> siècle au début des premières croisades que le regroupement des régions commença à s'effectuer. Le peuple de langue d'Oc eut des réactions sévères. Le calme revint un instant pendant le règne de la reine Jeanne. Ceci est dû au fait que celle-ci laissait les Provençaux se gouverner eux-mêmes.

En 1387 les privilèges des régions étaient confirmés et le règne du roi René fut comme celui de la reine Jeanne un règne faste pour les Provençaux qui n'eurent qu'à gouverner tout seuls.

## LA CONSTITUTION SUISSE

M. l'abbé Comte expliquait ensuite à son auditoire l'origine de la constitution suisse. Celle-ci doit ses origines à la Provence et à la Corse.

Jean-Jacques Rousseau, le célèbre philosophe s'était rendu en Provence et en Corse et il fut enthousiasmé par les constitutions régissant ces deux provinces. Pre-

nant à chacune le meilleur il en fit une constitution unique qu'il réussit à faire adopter en Suisse et cette constitution est toujours en vigueur actuellement.

Lorsque la Provence fut réunie à la France, elle demanda d'être réunie comme un principal à un autre principal et non comme une partie à un tout.

Mais le premier souci du pouvoir fut de s'ingérer dans ses affaires, d'interdire sa langue etc...

Richelieu fit également tout ce qu'il put pour détruire l'esprit régionaliste en créant de nouveaux et lourds impôts. Auparavant les impôts servaient à la région, à partir de cette époque ils servent de plus en plus à Paris.

Napoléon devait pousser à son maximum la centralisation et depuis le régionalisme n'est plus qu'un mot.

Ce mot M. l'abbé Comte voudrait lui voir retrouver son vrai sens et il le dit avec beaucoup de cœur.

Il est tellement pris par son sujet d'ailleurs, qu'il réussit à placer, au milieu de son exposé, un petit appel aux électeurs, appel vers « la gauche » bien sûr, sans s'en rendre compte.

A l'issue de son exposé une longue et fertile discussion avec le public eut lieu sur cette intéressante question du régionalisme.

A. GERTOSIO.



M. l'abbé Comte avait choisi un sujet assez aride, mais son talent de conférencier sut captiver son auditoire dont nous donnons deux vues ci-dessus.